COMMUNE DE BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE

Compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt,

le dix juillet à dix-neuf heures,

le conseil municipal de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle du conseil de la mairie.

Date de convocation du conseil municipal : 07 juillet 2020

PRESENTS: B. JUGHON

K. BORDES T. CHEBELIN D. RALIERE C. BABOT

N. GHIANDAI N. AUDRY

G. BOUILLARD

EXCUSES: JC. DEMPERE (procuration à T. CHEBELIN)

V. HONIAT (procuration à K. BORDES)

M. SAUVESTRE

F. NEZRY (procuration à B. JUGHON)

B. LAGARDE C. FEZAS

J. MATIOLI (procuration à C. BABOT)

Karine BORDES est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- > Elections sénatoriales
- > Vote du budget des Saules
- > Point élections de l'agglomération du Muretain
- > Point sécurité
- > Questions diverses

1/ Procurations

Procuration de M. SAUVESTRE au profit de G. BOUILLARD non reçue en mairie.

Procuration de B. LAGARDE au profit de JC DEMPERE non recevable puisque JC DEMPERE, absent, a lui-même donné procuration à T. CHEBELIN.

2/ Elections sénatoriales

Deux listes sont déposées pour les élections sénatoriales prévues le 27 septembre 2020 à la préfecture de Toulouse.

Liste A: D. RALIERE / C. BABOT / G. BOUILLARD + suppléants: N. AUDRY / V. HONIAT

Liste dite « d'opposition » : B. JUGHON / F. NEZRY / B. LAGARDE

Le vote est effectué à bulletin secret. Le panachage de liste n'est pas possible.

Résultat : 2 votes pour la liste dite « d'opposition », 0 abstention, 11 votes pour la liste A.

La liste A est élue à la majorité.

3/ Budget des Saules

Le vote du compte administratif et du compte de gestion a été ajouté à l'ordre du jour le 10 juillet 2020.

Compte administratif:

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 2 abstentions, 11 pour.

Le compte administratif est voté à la majorité.

Compte de gestion :

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 2 abstentions 11 pour.

Le compte de gestion est voté à la majorité.

4/ Point sur les élections de l'agglomération du Muretain

Monsieur A. MANDEMENT, seul candidat, est élu président de l'agglomération du muretain avec 39 voix sur 59 votants.

T. CHEBELIN précise que, lors des tractations pré-électorales, il a été demandé de mettre en place un pacte de gouvernance notamment par rapport aux attributions des subventions afin que le principe démocratique soit respecté et que toutes les communes appartenant à la communauté d'agglomération soient traitées avec équité.

T. CHEBELIN est élu au sein de la communauté d'agglomération comme conseiller délégué au patrimoine.

5/ Point sur la sécurité

Le lieutenant de la gendarme a été reçu à la mairie.

24 interventions de la gendarmerie sur l'année 2020 ce qui représente peu par rapport à la moyenne sur les communes avoisinantes.

Rappel aux habitants de faire le 17 en cas de besoin.

Pour information, les gendarmes sont en lien avec les gardes chasses de la commune de Bonrepossur-Aussonnelle.

6/ Questions diverses

Une personne du public propose son aide bénévolement pour l'entretien des espaces verts (3 jours par mois)

Information est donnée par cette même personne que des branches sont sur les fils du téléphone chemin du moulin.

Appel à concours pour l'aménagement paysager du village auprès des habitants du village

Appel à une journée citoyenne en partenariat avec l'école avec ramassage des déchets et pesée collective pour comparer les années suivantes

Collecte des déchets ménagers : constat de nombreuses incivilités, la mairie nettoie régulièrement les abords des lieux de collecte et va faire un rappel des règles aux habitants.

Point sécurité routière rue du Guigneriou : les véhicules arrivent à vive allure de la route d'Empeaux, il est demandé à la mairie de sécuriser cette voie le plus rapidement possible. Rappel de la mairie des autres priorités de sécurisation à savoir le carrefour de la D12 et l'abribus à Tourneris. Cependant, la sécurisation de cette voie est prise en compte.

L'entretien de la bande végétalisée du rue du Guigneriou , jusqu'à présent fait par les riverains, doit être repris par la mairie.

Une meule en béton est abandonnée à l'angle du bassin de rétention. Il est demandé à la mairie de la faire enlever.

Séance levée à 20h00